



## LES ENJEUX DU BUDGET COMMUNAL 2022

**Un budget agile pour financer les investissements d'aujourd'hui et anticiper les projets de demain !**

Le Conseil Municipal du 4 avril dernier a voté à l'unanimité le budget 2022 de la commune.

L'enjeu majeur de l'exercice réside à contenir les dépenses de fonctionnement et la fiscalité locale tout en préservant notre capacité d'autofinancement afin de réaliser les investissements d'aujourd'hui et anticiper les projets d'équipements de demain nécessaires pour notre commune.

Développer une commune, en préservant son cadre de vie, ne se fait pas en un jour. Il faut savoir planifier, anticiper et parfois adapter les projets ; il faut être agile !

Agile en imaginant les projets autrement, agile pour mobiliser les financements nécessaires, agile pour affirmer les axes forts de la politique municipale : éducation, sécurité, santé, redynamisation commerciale...



Fonctionnement **2 280 677 €** **SOIT 46%**

Investissement **2 642 389 €** **SOIT 54%**



## BUDGET TOTAL 2022

(hors excédent cumulé, solde d'exécution reporté, opérations d'ordre neutres)

**4 923 066 €**

## LA SECTION FONCTIONNEMENT

### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles représentent l'ensemble des frais nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité comme l'entretien des bâtiments et des espaces verts, le personnel administratif et technique, les services scolaires et périscolaires, la petite enfance, la sécurité, les participations et subventions accordées ...

La commune a construit son budget 2022 avec une hausse raisonnée des dépenses réelles de fonctionnement de 4.7% - incluant la hausse subie de l'inflation et le maintien des péréquations - permettant de préserver la qualité de nos services et notre cadre de vie.

DÉPENSES REELLES (€)		BP2022
011	Charges à caractère général	865 257 €
012	Charges de personnel	860 770 €
014	Atténuation de produits (FNGIR /FPIC )	174 422 €
65	Autres charges de gestion courante	313 228 €
66	Charges financières	63 000 €
67	Charges exceptionnelles	4 000 €
68	Provisions pour risques et charges	0 €
<b>TOTAL DÉPENSES REELLES</b>		<b>2 280 677 €</b>



Dépenses fonctionnement : 735 €/habitant.

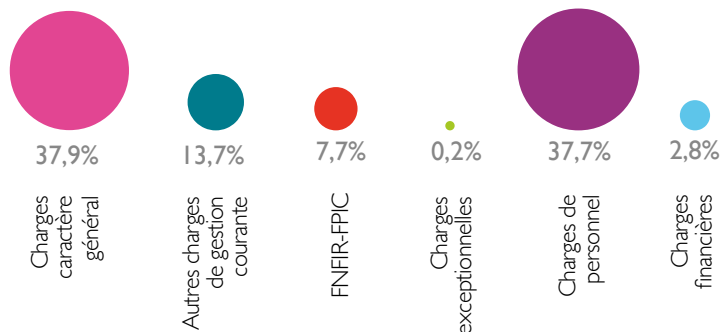
Moyenne 2020 de la strate : 755 €/habitant

(source AMF- Banque Postale)

### Dépenses Réelles de fonctionnement par chapitre

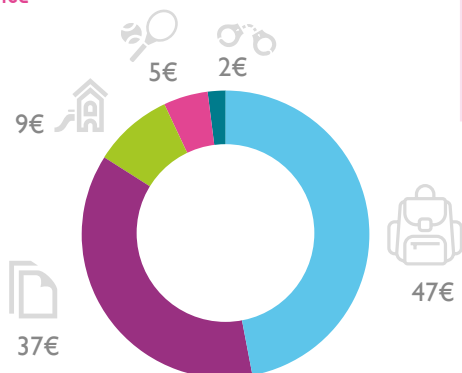
**FNGIR-FPIC** : Prélèvement de l'Etat dans le cadre de la péréquation entre communes.

**Autres charges de gestion courante** : Contribution au SIVU de la petite enfance, ainsi que les subventions aux associations.



### Dépenses de fonctionnement par service (Répartition sur 100€)

- Enfance
- Administration
- Espaces publics
- Associations/communication
- Sécurité



Les dépenses peuvent être également analysées par service permettant une meilleure compréhension de l'utilisation des crédits.

**Le service enfance** comprend le scolaire (ATSEM, entretien des bâtiments...), la gestion de la restauration scolaire, le périscolaire (La Licorne), la petite enfance (micro-crèche Les P'tites bouilles, les places en crèche gérées par le SIVU de la petite enfance).

## LA SECTION FONCTIONNEMENT

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles représentent les produits des services (restauration scolaire, locations de salles...) les dotations de l'état telle que la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les impôts et taxes perçus détaillés ci-après.

Pour 2022, le budget prévoit une baisse des recettes de l'ordre de 6.8%.

Malgré un contexte contraint, le conseil municipal a voté une hausse modérée de 1% de la taxe sur le Foncier Bâti.

### FISCALITÉ LOCALE EN 2022

**Taxe Foncier Bâti : 29.23 % (+1%)**

**Taxe Foncier Non Bâti : 84.99% (taux maintenu).**

Pour rappel, la taxe sur le foncier bâti regroupe le taux de la commune et celui du département.

En 2022, la suppression progressive de la **taxe d'habitation (TH)** des résidences principales pour les seuls « 20 % des foyers » non concernés par la réforme initiale se poursuit.

Ces ménages bénéficieront d'une exonération de 65% de leur **taxe d'habitation** pour laquelle le taux est gelé depuis 2019.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur les résidences principales.



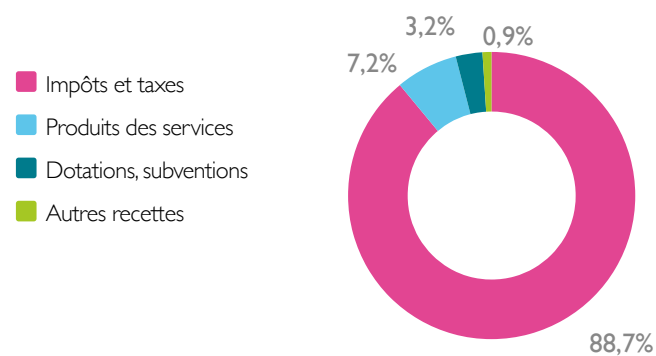
### RECETTES REELLES (€)

BP2022

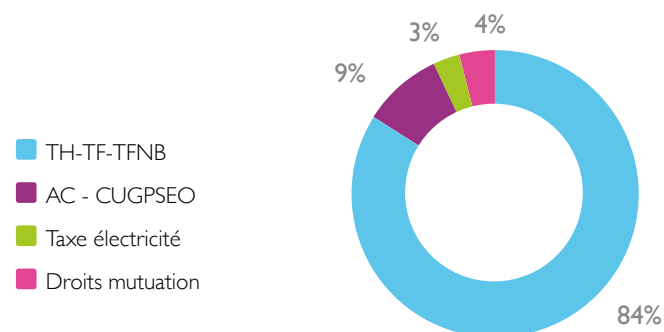
70	Produits des services	203 000 €
73	Impôts et taxes	2 506 422 €
74	Dotations, et participations	90 240 €
75	Autres produits de gestion courante	25 752 €

**TOTAL RECETTES REELLES 2 825 414 €**

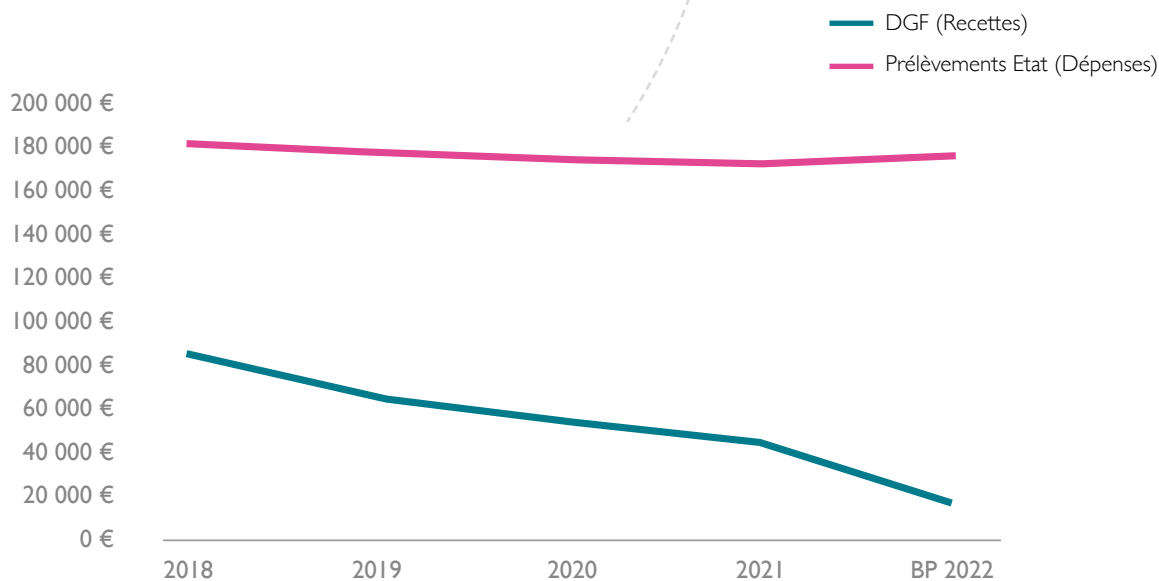
### Recettes réelles de fonctionnement par chapitre



### Répartition impôts et taxes



## L'intervention de l'Etat dans le budget de la commune



Le DGF versée à la commune a été divisée par 15 entre 2014 et 2022 !

### L'EFFET CISEAU, UN MARQUEUR FORT DES LIMITES DE L'AUTONOMIE DES COLLECTIVITÉS VIS-À-VIS DE L'ÉTAT .

Depuis 2014, le montant de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** versée à la commune a été divisée par 15 passant de 226 586 € en 2014 à 15 000 € en 2022 !

Cette **baisse massive des dotations**, conjuguée au maintien des prélèvements de péréquation et de compensation - FPIC, FNGIR- (solidarité des communes les plus riches envers les moins riches), **renforce chaque année l'effet ciseau** sur le disponible du budget de fonctionnement.

Sans oublier, **les réformes fiscales** telle que la suppression de la taxe d'habitation qui **limitent davantage l'autonomie financière des collectivités**.

Malgré des marges de manœuvres limitées, **Morainvilliers s'efforce d'actionner de nouveaux leviers financiers**.

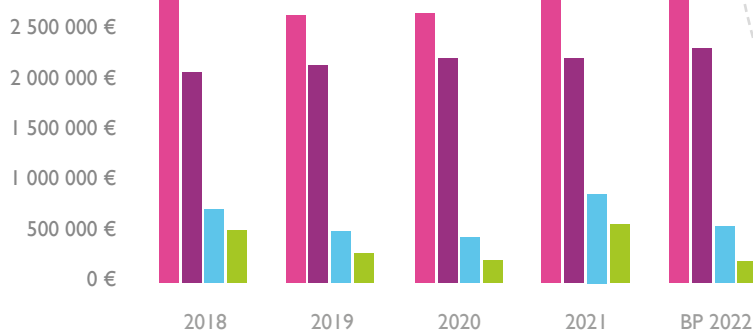
Ainsi, chaque investissement structurant engagé par la commune, non lié à ses compétences obligatoires (ex : le scolaire), devra être amorti, au moins partiellement à moyen ou long terme, par la réalisation de recettes affectées à la section fonctionnement.

(Exemple : les dépenses d'investissement pour la réalisation d'un commerce créent des recettes de fonctionnement via les loyers).



## Capacité d'autofinancement (CAF)

- Recettes de fonctionnement réelles
- Dépenses fonctionnement réelles
- CAF Brute
- CAF Nette



### LA MAITRISE DES DÉPENSES DANS UN CONTEXTE CONTRAINT

Depuis plusieurs années, la commune met tout en œuvre pour optimiser et contenir les dépenses de fonctionnement.

Cette discipline budgétaire permet de dégager de l'autofinancement indispensable à la réalisation de nouveaux investissements.

L'objectif est de dégager chaque année une capacité d'autofinancement suffisante pour d'une part **maintenir nos investissements à court terme** et d'autre part être en capacité de réaliser des projets d'équipements structurants à moyen terme tels que la réalisation de nouvelles écoles à Bures.

## RAPPEL

CAF Brute = Excédent de fonctionnement réalisé

CAF Nette = CAF Brute - Remboursement du capital des emprunts

Taux d'épargne brut 2021 : 28%

Capacité de désendettement

à fin 2021 : 4.13 années

### LA SANTÉ FINANCIÈRE DE MORAINVILLIERS : UNE STRUCTURE DE LA DETTE SAINTE

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette s'établit à 3 524 534€ avec une structure de la dette saine : 5 emprunts à taux fixe dont deux avec une échéance à fin 2025.

En 2022, l'encours de la dette s'établira à 4 274 534€ en tirant le solde de l'emprunt contracté en 2021 pour l'opération Château.

Deux ratios clés de la santé financière d'une collectivité :

> **Le taux d'épargne brute**, ratio qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette.

En 2021, ce taux s'élève à 28% pour notre commune.

> **La capacité de désendettement**, ratio qui est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ?

Ce ratio indique le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Pour Morainvilliers, ce ratio se positionne à 4.13 années à fin 2021. Le seuil d'alerte est fixé à 12 ans.



### Encours de la dette



## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section investissement intègre le remboursement des emprunts et les crédits nécessaires aux investissements courants de la commune ainsi que les nouveaux projets. **Les investissements sont financés par l'épargne de la commune (autofinancement), les emprunts** - qui peuvent être sollicités uniquement pour financer des investissements - **les subventions** accordées par l'état (DSIL ou DETR, plan de relance), nos partenaires tels que la **Région Ile de France et le Département des Yvelines**, et ponctuellement par la vente de terrains communaux.

DEPENSES REELLES (€)		BP2022
16	Emprunts et dettes assimilées	310 100 €
20	Immobilisations incorporelles	50 000 €
204	Subventions équipements versées	90 130 €
21	Opérations d'équipement	2 190 125 €
23	Immobilisations corporelles	2 034 €

**TOTAL DEPENSES REELLES 2 642 389 €**

RECETTES REELLES (€)		BP2022
10	Dotations (FCTVA ...)	195 444 €
13	Subventions	269 578 €
16	Produits des emprunts	750 000 €
021	Virement section de fonctionnement	590 833 €
024	Produits des cessions (ventes de terrains...)	910 000 €

**TOTAL RECETTES REELLES 2 715 855 €**

## LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2022

(montant brut TTC hors subventions et FCTVA récupérable)

Chaque nouveau projet fait l'objet d'une recherche de subventions. Pour certains, nous avons déjà reçu une notification positive (Plan de relance, Région IDF, Solde DSIL); pour d'autres, nous attendons la décision. Selon les priorités fixées, la commune peut être parfois amenée pour des raisons financières à reporter un projet.

\* Subventions obtenues (inscrites au BP 2022), demandées ou à l'étude



### ENFANCE

BP 2022 : 127 260 €

- Sécurisation des établissements scolaires  
**FIPD2022 : de 2948 € à 11792 €\***
- Installation de capteurs CO2 dans les écoles et restaurants scolaires  
**Etat/Région IDF\***
- Plan numérique des écoles élémentaires (classes mobiles tablettes, ENT)  
**Plan de relance : 26 980 €\***
- Equipement numérique des écoles (VPI, PC...)  
**DETR2022 : 3675 €\***
- Projet nouvelles écoles à Bures : (frais d'étude)



### AMÉNAGEMENT URBAIN

BP 2022 : 397 900 €

- Aménagement d'une voie piétonne aux abords de l'église
- Vidéo protection: renouvellement caméras
- Aménagement de l'ancien transformateur sur la RD113 à l'entrée de Bures  
**Région IDF : 100 998 €\***
- Rénovation aires de jeux, terrain de basket, équipements sportifs de plein air (à l'étude)



### ADMINISTRATION / BATIMENTS PUBLICS

BP 2022 : 1 162 740 €

- Aménagements intérieurs / extérieurs de la future mairie et de France Services dans le Château de Morainvilliers
- + Sécurisation des bâtiments publics  
**Solde DSIL : 141 599 €\***
- Modernisation des équipements informatiques, suites logicielles et sécurité
- Fermeture du bâtiment des services techniques et réfection de la cour.



### SANTÉ

BP 2022 : 350 000 €

- Aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire dans l'annexe du Château
- + 190 000 €
  - Une extension de l'annexe, prévue initialement en 2023 - donc non inscrite à ce jour au BP2022, pourrait être avancée sur 2022 afin de regrouper les professionnels de santé et accueillir de nouveaux médecins généralistes.

**DETR2022 : 117 000 €\***